

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à huis clos sous la présidence de Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Danièle BELAUD, Didier BELAUD, Annie-France GARRY, Jean-Pierre GOIN, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, David MAROLLEAU, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Guy MOREAU, Xavier PHILIPPOT, Gilles BERLAND, Yves ROUSSEAU, Ludovic GERON, Dominique POUVREAU

Excusé :

Date de la convocation : Vendredi 4 juin 2021

Secrétaire de Séance : Anthony METAY

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Décision prise par Le Maire :

- Devis de 1920 € TTC signé auprès de Régis DIET pour l'entretien courant des toitures de l'église 2021.
- DIA

Pas de point communautaire

Délibération 2021-06-01 **Proposition de réunion** **du Conseil Municipal à huis clos**

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Les séances des conseils municipaux sont publiques.
Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »*

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Vote(s) pour : 15 Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du Conseil Municipal à huis-clos.

Délibération 2020-06-02 **Tirage au sort des jurés d'assise 2022**

Conformément à la circulaire préfectorale en date du 16 avril 2021 le Conseil Municipal en présence des représentants des communes de CEZAIS, SAINT CYR DES GATS et SAINT MAURICE DES NOUES doit procéder au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur les listes électorales des communes ci-dessus pour faire partie de la liste préparatoire des jurés d'assise pour **2022**.

Ont été tirés au sort :

| Nom /Prénom | Date de naissance | Lieu de naissance | Adresse |
|--|--------------------------|----------------------------|---|
| BOUHIER Florence (Epoque MOREAU) | 15/10/67 | Niort | 18 Rue des Frênes 85120 VOUVANT |
| FEDERBE Patricia (Epoque VALLET) | 09/02/64 | Maubeuge | 10 Rue de la Gâtine 85410 SAINT CYR DES GATS |
| MOREAU Jean Noël | 29/12/61 | Saint Maurice des Noues | 16 Rue des 4 Vents 85120 SAINT MAURICE DES NOUES |
| MEUNIER Isabelle | 28/11/67 | Clichy | 33 Rue des Acacias 85410 CEZAIS |
| Marie Agnes GARREAU (Epoque QUENTIN) | 30/03/52 | Maillezais | La Tournerie 85410 CEZAIS |
| VOUILLOME Laurence (Epoque HOUILLON) | 09/03/65 | Sedan | 36 les Ribattes 85410 SAINT CYR DES GATS |

Délibération 2021-06-03 **Dispense de loyer** **du mois d'avril 2021 Atelier Cuir et Créations**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame Christine CHARPENTIER (Cuir et Créations), locataire au 2 Place du Corps de Garde.

Madame Christine CHARPENTIER n'a pas obtenu de réponse favorable à la demande d'aide financière effectuée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée.

Elle a fait part de problèmes de trésorerie en raison de la fermeture de son commerce durant l'épidémie de COVID 19.

Conformément à la demande du Conseil et à la délibération 2021-05-05, Monsieur Le Maire a rencontré Madame Christine CHARPENTIER.

Il en ressort les éléments suivants :

Madame CHARPENTIER s'engage à régulariser les 2 loyers de retard.

L'annulation du loyer d'avril sera effective dès lors que les 2 loyers de retard seront perçus par la commune.

Monsieur Le Maire propose d'accepter la dispense de loyer du mois d'avril 2021 pour l'Atelier Cuir et Créations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents (En dehors de Yoann GREGOIRE parti en intervention pompier) :

- D'accepter la demande d'annulation de loyer d'avril 2021 de Madame Christine CHARPENTIER.
- Que la dispense ne sera effective qu'après encaissement des 2 loyers en attente.

Délibération 2021-05-04

Demande d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance économique

Annule et remplace la délibération 2021-04-14

VU l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant la pratique des fonds de concours, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2020, approuvant une intervention de manière exceptionnelle au profit de ses membres, dans un esprit d'accompagnement, de facilitateur de la relance économique et de solidarité territoriale, par la mise en place d'un dispositif d'intervention, exceptionnel et ponctuel sous forme d'un Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique ;

CONSIDERANT que dans ce cadre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée met en place sur la période 2020-2023 un Fonds de concours intercommunal à destination de ses communes pour favoriser la réalisation de travaux :

- portant sur la résilience sanitaire,
- en lien avec la transition énergétique et les mobilités douces,
- de préservation ou de rénovation du patrimoine public des communes.

CONSIDERANT que notre commune souhaite procéder à des travaux de voirie :

- Route de la Petite Rhée,
- Route de la Folie,
- Route de l'Alouette,
- Reprise des allées principales du cimetière,
- Village des Basses Guillotières,
- Route du Pont de Saut-aux-Chèvres.

CONSIDERANT que notre commune souhaite moderniser et embellir l'aire de camping-cars ;

CONSIDERANT qu'il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes au titre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » pour les travaux communaux rentrants dans les thématiques exposées ci-avant et engagés avant le 31 décembre 2021, pour une fin de réalisation de ces travaux avant le 31 décembre 2023.

CONSIDÉRANT les éléments de faisabilité technique de l'opération et le calendrier prévisionnel de réalisation joints en annexe ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;

* *
*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (en dehors de Yoann GREGOIRE parti en intervention pompier) :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » en vue de participer au financement de 130 722 € HT (62 233 € pour la voirie et 62 489 € pour l'aire de camping-cars), à hauteur de 41 300.13 € ;
- **APPROUVE** les éléments de faisabilité technique de l'opération (*aspects : foncier, juridique, technique...*), du montage budgétaire ainsi que d'un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- **APPROUVE** la convention type, jointe en annexe, qui servira de base pour le règlement des fonds de concours ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Délibération 2021-05-05

Autorisation de signer deux devis d'un montant supérieur a 4 000 € ht concernant :

- **La réfection de la toiture
sur l'atelier catimini**
- **La réfection de la toiture
sur le logement et commerce
place du corps de garde**

Le Maire demande l'autorisation au Conseil pour la signature de deux devis relatifs à des réfections de toiture.

Deux entreprises ont été sollicitées : La SARL METAY PHELIPPEAU et SOTUMAC

Ces dépenses ont été prévues au budget.

| | Atelier CATIMINI | Logement et commerce Place du Corps de Garde |
|-----------------------|------------------|---|
| Sarl METAY PHELIPPEAU | 5 538.01 € HT | 10 516.96 € HT |
| SOTUMAC | 6 258.5 € HT | 11 266.90 € HT |

Le Conseil Municipal après discussion propose un report de décision concernant la toiture de l'atelier CATIMINI. En effet, il existe un doute sur la présence d'amiante. Il serait souhaitable de solliciter une entreprise pour effectuer des tests et s'assurer qu'un surcote ne soit pas à envisager.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (en dehors d'Anthony METAY qui ne prend part au vote et sort de la salle et Yoann GREGOIRE parti en intervention pompier) :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis de la SARL METAY PHELIPPEAU pour un montant de 10 516.96 € HT (Logement et commerce Place du Corps de Garde) dès retour de l'autorisations d'urbanisme du service instructeur.
- De mandater Le Maire pour la signature de tout document se rapportant à ce devis.

De reporter l'autorisation de signature du devis relatif à l'atelier Catimini afin de réaliser un diagnostic amiante.

Délibération 2020-05-06

Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Conformément à la réglementation en vigueur il est nécessaire de désigner les membres devant faire partie du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VOUVANT composé par moitié, d'élus et non élus.

Sont nommés à l'unanimité (en dehors de Yoann GREGOIRE parti en intervention pompier)

- Président,
 - Gilles BERLAND
- Elus :
 - Didier BELAUD
 - Sylvie MEUNIER
 - Yoann GREGOIRE
 - Anthony METAY
 - Annie France GARRY
 - Jean Pierre GOIN

- Non Elus :
 - Patrick MOREAU
 - Bernadette LAVILLE
 - Marie-Madeleine GUILLEMET
 - Marie Agnès BELAUD, désignée par l'UDAF
 - Christiane METAY
 - Laurence CHIRON

Délibération 2020-05-07

Délégués association « Petite Cité de Caractère »

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la commune doit procéder à la désignation des délégués qui représenteront la commune à l'association « Petites cités de caractère » de la Vendée et des Pays de la Loire.

Pour les délégués départementaux, il est nécessaire de désigner 4 titulaires, 4 suppléants.

Concernant l'Association Régionale, il est nécessaire de désigner 2 titulaires et deux suppléants afin de représenter la commune.

Sont désignés, à l'unanimité pour **les délégués départementaux** (en dehors de Yoann GREGOIRE parti en intervention pompier)

- En qualité de titulaires :
 - Gilles BERLAND
 - Yves ROUSSEAU
 - Yoann GREGOIRE
 - Ludovic GERON

- En qualité de suppléants
 - Anthony METAY
 - Danièle BELAUD
 - Dominique POUVREAU
 - Didier BELAUD

Sont désignés à l'unanimité pour les **délégués régionaux** (en dehors de Yoann GREGOIRE parti en intervention pompier)

- En qualité de titulaires :

- Gilles BERLAND
- Yves ROUSSEAU

- En qualité de suppléants :

- Danièle BELAUD
- Dominique POUVREAU

Délibération 2020-05-08

Délégués à l'association **Vouvant Village de Peintres**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la commune doit procéder à la désignation des délégués qui représenteront la commune à l'association « Vouvant Village de Peintres »

Sont désignés, à l'unanimité (en dehors de Yoann GREGOIRE parti en intervention pompier) :

- Gilles BERLAND
- Ludovic GERON
- Dominique POUVREAU
- Danièle BELAUD

Délibération 2021-05-09

Travaux de voirie 2021 : **Sollicitation d'une subvention amende de police**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le dossier de demande de subvention « amende de police » doit être déposé courant juin.

Il y a donc lieu de solliciter l'aide financière au titre des amendes de police pour réaliser les travaux d'aménagement de sécurité envisagés sur l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide (en dehors de Yoann GREGOIRE parti en intervention pompier) :

- De solliciter auprès du département l'aide financière au titre des amendes de police 2021.
- De mandater Le Maire ou son représentant pour la signature de tout document se rapportant à ce sujet.

Délibération 2021-05-10

Créances éteintes Madame LAMEIRA Jennifer **Au titre de redevances de garderie**

Vu la demande du comptable public ;

Considérant que les créances de la commune doivent être mises en recouvrement par le comptable public, et qu'elles peuvent faire l'objet d'une admission en « non-valeur » le

déchargeant de cette obligation en cas d'échec des poursuites, Jusqu'à meilleure fortune des redevables ;

Considérant que les créances de la commune peuvent être également concernées par des décisions juridiques extérieures (pour un particulier : procédure de redressement personnel pour un particulier, pour un professionnel : clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif...) faisant obstacle à tout recouvrement, et qu'il y a alors lieu d'admettre en « créances éteintes » les sommes en cause ;

Nous, Maire de VOUVANT ;

DECIDONS

D'éteindre les créances de la commune de VOUVANT à l'égard des dettes des contribuables au titre des redevances « Garderie », telles que détaillées dans le tableau ci - dessous :

| Nom | Montant | Année | Motifs |
|------------------|----------|----------------------|----------------|
| LAMEIRA Jennifer | 322.27 € | 2018 2019 2020 | Surendettement |

Délibération 2021-05-11

Travaux église : Consultation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Monsieur LE ROSCOET se poursuit.

Pour la réalisation des travaux, il convient de faire appel à un architecte par le biais d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents autorise le Maire à lancer la consultation pour le choix de l'architecte qui sera en charge du dossier de drainage extérieur, de la restauration du clocher, de la restauration des toitures et façades de transept sud et du chevet (vitreaux compris), ainsi que de la restauration de la sacristie.

Délibération 2021-05-12

Bail JENNEQUIN Amélie **3 Place du Corps de Garde**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement du 3 Place du Corps de Garde est libre.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Amélie JENNEQUIN, en CDD (reconductible) et auto entrepreneur. Le loyer mensuel serait de 300 €.

Compte tenu de ces éléments et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide :

- De louer le logement 3 Place du Corps de Garde à compter du 15 juin 2021.
- De facturer à Monsieur Philippe QUINTARD le loyer du 1^{er} au 14 juin 2021.
- De fixer le montant du loyer à la somme de 300 € mensuel.
- De conclure le bail de location avec Madame Amélie JENNEQUIN.
- De fixer le paiement du loyer au 1^{er} de chaque mois.

- D'indexer le loyer sur la base de l'indice du 1^{er} trimestre 2021 : 130.69
- De fixer le montant du dépôt de garantie à la somme de 300 €.
- De mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature de tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- PC Vendée logement
- Sécurité auprès des remparts
- Antenne de téléphonie mobile
- Sinistre Coste / Ledoux
- SACEM / vidéomapping
- Point Affaires scolaires
- Point Affaires sociales
- Horaires des réunions de direction
- Marché d'été
- Terrain de foot
- Tournage du film : l'appel du devoir
- Visite d'Yves AUVINET
- PLU / SCOT
- Séance de vaccination

Séance levée à 23h10

Ont signé :

| | |
|--------------------|--------------------|
| Danièle BELAUD | Didier BELAUD |
| Ludovic GERON | Annie-France GARRY |
| Jean-Pierre GOIN | Yoann GREGOIRE |
| Pierre LEGAL | David MAROLLEAU |
| Anthony METAY | Sylvie MEUNIER |
| Guy MOREAU | Yves ROUSSEAU |
| Dominique POUVREAU | Xavier PHILIPPOT |

Le Maire
Gilles BERLAND